



REGLEMENT PARTICULIER DU TROPHEE DE BRETAGNE PAYS DE LOIRE 2010

ARTICLE 1 : Le Trophée de Bretagne Pays de Loire est une succession d'épreuves qui se disputent le dimanche et jour férié sur des pistes permanentes homologuées catégorie 1.

ARTICLE 2 : **Les catégories de ce Trophée 2010 sont les suivantes:**
MINI KART, (Mini 6) MINIMES, CADETS, NATIONALE, KZ125, OPEN, ROTAX, KFS et X30.

ARTICLE 3 : **Matériel admis :**

Définition du règlement technique de la catégorie correspondante. Tous les points du règlement technique national devront être scrupuleusement respectés.

Chaque pilote ne pourra disposer pour chaque journée que d'un châssis et d'un moteur plombé dans les catégories Mini kart, Minimes, Cadets, et Nationale. Un châssis et deux moteurs maximum pour les catégories, KZ125,R otax,X30 et KFS.

Des mesures de niveau sonore seront effectuées dans toutes les catégories pour les karts avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au règlement sportif national.

Pneumatiques :

Pour les six journées du trophée, un pilote ne pourra disposer de plus de 12 pneus en gestion libre dans les catégories KZ125 , OPEN, X30 et ROTAX. 8 pneus dans les autres catégories Les pneus pluie (1 train par journée admis) seront en gestion libre dans les catégories autorisées. Les pilotes non inscrits au trophée et s'engageant pour la journée ne pourront disposer que de 4 pneus. Les pneus seront contrôlés et marqués par les commissaires techniques.

Les Pilotes auront l'obligation de signaler aux Commissaires Techniques le montage et l'utilisation d'un nouveau train de pneus sous peine de déclassement de la journée et si récidive exclusion du Trophée.

Carburant :

En cas de substitution d'essence, les pilotes concernés devront régler à l'association du trophée de Bretagne Pays de Loire le montant correspondant à la quantité d'essence fournie.

ARTICLE 4: Le Trophée de Bretagne Pays de Loire est organisé conformément aux règlement Technique et Sportif de la FFSA 2010 au présent règlement particulier et aux cahiers des charges de la FFSA et de la CRK pour toutes les catégories admises au Trophée.

ARTICLE 5 : Tout problème particulier se rapportant à un cas administratif relatif au Trophée, sera tranché sans appel par le Bureau de L'Association.

ARTICLE 6 : Chaque club organisateur est uniquement responsable de sa course En accord avec le cahier des charges du Trophée (Voir Cahiers des charges) et remettra aux 3 premiers de chaque catégorie une coupe ou un lot. En cas de litiges consécutifs à une journée, seule l'Association est juge.

ARTICLE 7 Chaque club organisateur devra tenir à disposition des responsables les résultats de la journée qu'il a organisée. La responsabilité des classements est confiée à Catherine ROSE - ORIEUX. Ces résultats seront affichés à la course suivante.

ARTICLE 8 : Le calendrier des courses est publié en annexe du présent règlement.

ARTICLE 9 : Déroulement des épreuves :

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés. Les engagements, l'enregistrement du matériel, le contrôle vestimentaire se dérouleront le samedi à partir de 16h30 pour les Pilotes présents sur le circuit. Pour les pilotes arrivant le dimanche, ces formalités se feront de 7h.30 à 8h.30. Les engagements et l'enregistrement du matériel seront possibles le dimanche matin entre 07h30 et 08h30 uniquement pour les pilotes absents le samedi.

Le briefing est organisé par le directeur de course le dimanche matin. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront le dimanche matin par séances de 5 minutes par groupe en fonction de la capacité de la piste.

Les épreuves se dérouleront de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives (les séries se rencontrant l'une contre l'autre) : pré-Finale et finale. (La Pré-Finale pourra être supprimée)

Les places de départ des manches qualificatives seront celles du classement des essais chronométrés. Si le transpondeur d'un pilote ne fonctionne pas lors des essais chronométrés, le pilote partira en fond de grille pour les manches qualificatives.

La grille de départ de la pré-finale sera déterminée par addition de points des deux manches qualificatives. Le résultat de la journée sera celui de l'arrivée de la finale.

ARTICLE 10: Attribution des points de chaque journée: 1er 25 Points, 2ème 20 Points, 3ème 16 Points, 4ème 13 Points, 5^{ème} 11 Points, 6^{ème} 10 Points etc.. 15^{ème} 1 point ainsi que les autres finalistes.

3 points de présence et non d'inscription sur les pistes seront attribués à chaque participation et totalisés en fin de Trophée. Pour que les points soient attribués, le Pilote devra prendre le départ d'une manche.

En cas de déclassement de la journée, le Pilote ne se verra attribué que les points de présence, le résultat de cette journée sera automatiquement compté dans le classement du Trophée.

Un challenge sera organisé entre les ASK.

Un classement par ASK des trois premiers Pilotes de chaque catégories
20 points au premier, 15 au second et 10 points au troisième.

Pour participer à ce challenge, chaque ASK devra verser **0€ pour 2010** à l'Association du Trophée.

ARTICLE 11: 1,2 ou 3 courses seront défalquées du classement final en fonction du nombre d'épreuves, selon les plus mauvais résultats. (1 course si 6 épreuves ou inférieure, 2 courses à partir de 7 épreuves, 3 courses si 10 épreuves)

ARTICLE 12: En cas d'égalité, sera retenu le meilleur résultat qui n'a pas été comptabilisé. En cas d'ex-aequo à l'issue de toutes les journées, la dernière sera prépondérante.

ARTICLE 13: Les numéros seront attribués définitivement pour les courses du trophée selon la place obtenue lors du Trophée de Bretagne 2009 pour les trois premiers de chaque catégorie, par ordre d'engagement pour les autres. Chaque pilote devra se procurer ses numéros.
Un jeu sera délivré gratuitement lors de la première inscription au Trophée de Bretagne Pays de Loire.

ARTICLE 14: Pour figurer au classement final les pilotes devront:
s'acquitter d'un droit d'engagement de 25 € payable à leur première participation ou jusqu'à la deuxième journée pour les pilotes absents lors de la première épreuve.
Avoir participé à au moins quatre épreuves du trophée.

ARTICLE 15: Les Pilotes devront être détenteur d'une licence FFSA Nationale ou Internationale B. L'engagement est fixé à :
40 € par course dont 15 € iront au budget du trophée de Bretagne.
L'engagement est fixé à 30 € pour les Mini Kart
Pour les pilotes ne s'engageant pas au Trophée: 50 € dont 25 € pour le Trophée
40 € pour les Mini Kart dont 20 € pour le Trophée

ARTICLE 16: Chaque club organisateur s'engage à verser au Trophée la somme de 500 € à l'issue de la course.
La Ligue de Karting Bretagne Pays de la Loire reconduit sa dotation afin d'organiser la remise des prix finale.

ARTICLE 17: Le bureau de l'Association du Trophée se réserve le droit d'évincer toutes les personnes, pilotes, Officiels ou accompagnateurs dont le comportement serait jugé inqualifiable pour quelque raison que ce soit.
En cas d'évènements exceptionnels pouvant perturber le déroulement d'une épreuve (météo, incidents graves...), Les Officiels de la course en collaboration avec l'organisateur et les responsables de l'Association se réservent le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à la validation de la journée.

ARTICLE 18: Le Trophée de Bretagne Pays de Loire gère des courses « **sur invitation** », tout Pilote non convié se verra refusé l'engagement à une épreuve.
Tout déclassement pour faute grave, pourra entraîner par décision du Bureau de l'Association en accord avec la direction de course, un renvoi provisoire ou définitif du Trophée.

ARTICLE 19: Le fait de s'engager au Trophée de Bretagne Pays de Loire implique l'acceptation dans son intégralité du présent règlement et son respect.
Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé dans le présent règlement est formellement interdit.

23 MAI	ANCENIS	ANCENIS
13 JUIN	PLUMELIAU	PLUMELIAU
11 JUILLET	LAVAL	LAVAL
19 SEPTEMBRE	CORCOUE	NANTES
03 OCTOBRE	FONTENAY	FONTENAY
17 OCTOBRE	LOHEAC	LOHEAC

Pour toutes les épreuves du Trophée les officiels seront selon la disponibilité de chacun soit :

Directeurs de Course: M. JAMAULT Yves Licence N° 59292

Commissaires Sportifs M. STEFF Pierre Licence N°60379

M. COCHERY Jean-Paul licence N°97618

M. GREVET Stéphane licence N° 120659

M.GERARD Michel Licence N°66311

Commissaires Techniques : M. ROSÉ Didier Licence N° 76215

M. BINARD Pascal Licence N°63035

Plus les Commissaires des ASK organisatrices

Chronométrage AMB : Mme ROSE ORIEUX Catherine Licence N°80997

Pour l'Association: Didier ROSÉ

Fait à QUIBERON le 28 Février 2010